



## Les ateliers de l'AFCCRE

# Jumelages et partenariats européens : Mode d'emploi

3 sessions sont proposées à :

- Chatenay Malabry : le 8 novembre 2017
- Laval : le 15 novembre 2017
- Le Havre : le 13 décembre 2017

Présentation et modalités pratiques



# PRESENTATION

## Public

- élus locaux et fonctionnaires territoriaux chargés des relations internationales, des partenariats et jumelages européens
- responsables bénévoles impliqué(e)s dans l'animation des échanges
- responsables locaux engagé(e) dans des actions à dimension européenne
- toutes personnes intéressées au sein des services et des structures des collectivités locales

## Objectifs

- **connaître** le cadre légal de l'action extérieure des collectivités territoriales
- **préciser** les objectifs d'un partenariat européen entre collectivités locales
- **préciser** les conditions de gestion et d'animation des partenariats
- **identifier** les moyens d'approfondir la dimension européenne des échanges
- **prendre en compte**, sur le terrain, les priorités de l'Union européenne
- **vérifier** la validité des projets en cours de préparation,

## Contenu

- L'action extérieure des collectivités territoriales ; le cadre juridique
- Les différentes modalités d'action
- L'animation des échanges : les différentes formules
- Présentation des dispositifs d'aide aux échanges

## Animation

- la session se déroule sous forme d'exposés interactifs
- un dossier pédagogique est distribué pendant la journée
- intervenant : Philippe Tarrisson, Directeur du Pôle Echanges et Partenariats de l'AFCCRE

# PROGRAMME

<b>9H00</b>	<b>Accueil des participants et remise des dossiers</b>
<b>9H15</b>	<b>Ouverture des travaux</b> <ul style="list-style-type: none"><li>♦ Accueil par l'élu(e) représentant la collectivité</li><li>♦ Présentation de l'AFCCRE</li><li>♦ Présentation du programme de la journée</li></ul>
<b>09H45</b>	<b>Echanges, jumelages, partenariats européens : mode d'emploi</b> <ul style="list-style-type: none"><li>♦ Les différents modes d'action des collectivités locales à l'international</li><li>♦ Le cadre juridique : Evolution et principales dispositions</li></ul>
<b>11H00</b>	<b>Pause</b>
<b>11H15</b>	<b>Echanges, jumelages, partenariats européens : mode d'emploi (suite)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>♦ Gérer un partenariat : la structure d'animation<ul style="list-style-type: none"><li>- son rôle et ses missions</li><li>- les différentes formules</li><li>- la répartition des compétences et le partage des tâches</li><li>- le cas particulier des comités/associations de jumelage</li></ul></li></ul>
<b>12H45</b>	<b>Déjeuner en commun</b>
<b>14H30</b>	<b>Les dispositifs d'aide aux échanges européens</b> <ul style="list-style-type: none"><li>♦ Les financements : principes de base</li><li>♦ Le soutien aux échanges européens de jeunes - Programme Erasmus +</li><li>♦ Les aides de l'OFAJ aux rencontres franco-allemandes de jeunes</li><li>♦ Le programme l'Europe pour les Citoyens 2014-2020</li></ul>
<b>16H45</b>	<b>Questions diverses</b>
<b>17H00</b>	<b>Fin des travaux</b>

# INFORMATIONS PRATIQUES ET MODALITES D'INSCRIPTION

## Inscription

- Le nombre de places disponibles est de 25 personnes par session.
- Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée des bulletins à l'AFCCRE, **par courrier, par fax ou par e-mail.**
- **Les réservations par téléphone ne sont pas admises.**
- Il est obligatoire de remplir un bulletin d'inscription par personne.

## Droits d'inscription

- **Représentants des collectivités membres** de l'AFCCRE (élu-e-s, collaborateurs, responsables associatifs) :

☞ 200,00 € par personne

Une réduction de 50 % est accordée pour chaque participant supplémentaire.

- **Représentants collectivités non-membres** de l'AFCCRE (élu-e-s, collaborateurs, responsables associatifs) :

☞ 300,00 € par personne

- Les droits d'inscription comprennent les frais pédagogiques (animation et documentation) et le déjeuner en commun prévu au programme.

## Confirmation des inscriptions

- **Un courrier de confirmation** contenant un plan d'accès au lieu des travaux, ainsi que les dernières informations pratiques sont adressées au plus tard une semaine avant le début de la session.
- L'AFCCRE se tient à la disposition des personnes intéressées pour toute demande relative au contenu et à l'organisation de la session.

## Annulation

En cas d'annulation après la date limite d'inscription correspondant à la session, une somme forfaitaire de 35 € pour frais administratifs sera facturée.

- Les remplacements seront admis à tout moment.
- Les demandes d'annulation ou de remplacement doivent parvenir à l'AFCCRE **par écrit.**
- La **totalité des droits d'inscription** sera facturée **aux personnes inscrites ne se présentant pas** à la session.
- Toute session commencée est due entièrement. Aucune réduction n'est prévue en cas de participation partielle aux sessions.

## Attestation de formation

- A l'issue de chaque session de formation, une attestation de formation est adressée à la collectivité prenant en charge les frais d'inscription, ainsi qu'une facture-convention simplifiée de formation. Une attestation de stage est délivrée à chaque participant.

## Agrément

L'AFCCRE est titulaire de l'agrément pour la formation des élus (loi du 3 février 1992 régissant la formation des élus). La prise en charge par la collectivité des dépenses (droits d'inscription, déplacement, hébergement...) de formation des élus est prévue dans la limite du budget des collectivités locales.

AFCCRE  
20 rue Alsace Lorraine 45000 Orléans  
Tél : 02 38 77 83 83  
ccrefrance@afccre.org

[www.afccre.org](http://www.afccre.org)

